

Montréal, le 22 août 2016

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>c</sup> Louise Tremblay  
Miller Thomson SENCRL / LLP  
1000, rue de La Gauchetière Ouest  
Bureau 3700 Montréal (Québec)  
H3B 4W5

**Objet : Demande de Gazifère Inc. relative à la fermeture réglementaire de ses livres pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, à la fixation du taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire pour l'année témoin 2018, à l'approbation de son plan d'approvisionnement pour l'exercice 2017 et à la modification de ses tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017**  
**Dossier de la Régie : R-3969-2016**

---

Chère consœur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la demande transmise le 19 août 2016 par Gazifère visant une extension jusque vers la mi-septembre 2016 pour le dépôt de sa preuve sur la phase 2 du dossier mentionné en titre.

Compte-tenu des motifs invoqués, la Régie accepte la demande d'extension. En conséquence, elle demande à Gazifère de déposer sa preuve sur la phase 2 dans les meilleurs délais ou, **au plus tard le 15 septembre 2016 à 12 h.**

La Régie précise par ailleurs qu'elle a réservé les 14, 15 et 16 novembre 2016 pour la tenue de l'audience.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml